

CONSEIL DE METROPOLE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

TITRE DE L'AFFAIRE N° 78

**PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS, PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC
- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2016 - APPROBATION**

PRE-RAPPORT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est établi conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-17-1 et D.2224-1 et suivants. Il retrace les faits marquants de l'action de la Métropole en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et en donne les principaux indicateurs techniques et financiers. Le rapport et l'avis de l'Assemblée seront mis à disposition du public dans les conditions prévues aux articles L1411-13 et L.2224-17-1 du code précité.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2016 sont les suivants :

Concernant la prévention des déchets

Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets au travers d'un premier programme local de prévention des déchets sur la période 2011-2016. L'objectif principal de ce programme était de réduire de -7% par rapport à 2010 le ratio par habitant et par an de production d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA, déchets collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire, hors encombrants et déchèteries).

L'objectif a été atteint puisque le tonnage des OMA n'a quasiment pas augmenté depuis 2010 alors que simultanément la population métropolitaine a crû de plus de 10%.

Parmi les actions ayant contribué à ce résultat en 2016, l'on peut citer en particulier :

- 5 000 STOP PUB distribués par les guichets uniques.
- 1 200 composteurs individuels et 50 composteurs collectifs ont été mis en place gratuitement. Par ailleurs, 160 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteurs ou de poules.
- La promotion du ré-emploi au travers de collectes de proximité réalisée en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier).
- La sensibilisation des habitants, au travers notamment d'une opération pilote sur le quartier Parc Marianne de Montpellier, visant à « coacher », au moyen d'une plateforme et d'un logiciel informatique, les foyers pour la pratique des éco-gestes : en à peine plus d'un an, plus de 4200 éco-gestes ont été adoptés par près de 900 foyers ou salariés de la zone test (réduction et tri des déchets, diminution des consommations d'eau et d'énergie).

Les nouvelles ambitions nationales en matière de réduction des déchets, traduites dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) d'août 2015, sont une diminution entre 2010 et 2020 de 10% minimum du ratio de production annuelle par habitant des déchets ménagers et assimilés, incluant les encombrants et les dépôts en déchèteries. Cela nécessite de poursuivre les